



Les Before

Organisé par le Conseil départemental du Gard depuis 2013, le dispositif « Les Before » vise à accompagner les artistes ou les groupes de musiques actuelles du département en favorisant leur développement scénique, leur diffusion et la structuration de leur projet.

Publié le 07/07/2025 - Mise à jour le 07/07/2025

Un dispositif de repérage et d'accompagnement d'artistes de musiques actuelles du Gard

S'appuyant sur un important réseau d'acteurs culturels du département, « Les Before » sont aussi l'occasion d'une rencontre entre professionnels de la filière musicale et artistes en émergence.

Conditions de participation

Être localisé dans le Gard (la vie musicale du groupe doit y être significative, le siège social du groupe ou de l'association y être installé, un ou plusieurs membres habitant dans le département) ou bénéficiant du soutien d'une structure partenaire.

- Exister depuis au moins deux ans avec une équipe artistique stable,
- Travailler à une démarche de professionnalisation active,
- Avoir un répertoire original rodé d'au moins 45 mn (reprises exceptées),
- Avoir donné au moins 10 concerts depuis sa création,
- Posséder un enregistrement d'au minimum 3 titres,
- Avoir au moins une vidéo (live ou clip),
- Ne pas être lauréat d'une précédente édition des BEFORE .

Le déroulé des événements

TEMPS 1 : Dépôt des candidatures

Les groupes ou artistes Gardois sont invités à déposer leur candidature, directement sur ce site. Le dossier de candidature est composé de :

- la fiche d'inscription,
- de 3 titres téléchargés au format mp3,
- d'une biographie,
- de 2 photos libres de droits,
- des liens internet pour les vidéos et sites web.

TEMPS 2 : Sélection sur écoute

4 groupes ou artistes seront présélectionnés par un jury composé des représentants du Conseil départemental du Gard et des partenaires avec au préalable des entretiens individuels ainsi qu'un pré diagnostic.

TEMPS 3 : Accompagnement et promotion des groupes sélectionnés

En amont du concert de sélection les 4 groupes suivront une mini formation sur de l'encadrement scénique et professionnel avec le concours des partenaires (diagnostic, adaptation aux besoins des artistes) :

- 1 journée avec les 4 groupes sur le métier (structuration administrative/ stratégie de développement, communication)
- 1 journée de préparation scénique / travail sur le son par groupe

→ Les 4 groupes fournissent 2 titres pour figurer sur la compilation BEFORE qui sera diffusé sur les plateformes de streaming,

Des clips de promotion sont ensuite réalisés pour chacun des groupes.

TEMPS 4 : Concert de sélection

Un concert est organisé dans une salle gardoise, en partenariat avec la FEMAG pour permettre au jury de désigner, parmi les 4 groupes sélectionnés, le lauréat du dispositif.

TEMPS 5 : Un accompagnement à la carte pour le lauréat

Le groupe lauréat du dispositif bénéficiera d'un accompagnement « à la carte » après diagnostic des besoins.

TEMPS 6 : Concerts fin d'accompagnement

Le groupe sera programmé l'année n+1 sur une scène du Gard avec un groupe tête d'affiche sélectionné par le Conseil départemental correspondant à son esthétique.

Palmarès

- **2014** : 2 Lauréats **Mofo Party Plan** et **Mummy's Gone**
- **2015** : 2 lauréats **Krazy Space** et **CIL**
- **2016** : 2 lauréats **The Dualz** et **VSO**.
- **2017** : 2 lauréats **Faustine** et **Djamanawak**
- **2018** : 2 lauréats **Tel Quel** et **Van Fritzmoool**
- **2019** : 2 lauréats **OPTM** et **Muriel Holtz**
- **2022** : 1 lauréat **Hedena**
- **2024** : 1 lauréate **Noé**

Partenaires

- [La Femag](#)
- [Paloma](#)
- [Le site du Pont du Gard](#)
- [Elvis Platinés](#)
- [Radio Raje](#)
- [Radio Grille ouverte](#)
- [La Maison de l'eau](#)
- [Radio Escapades](#)
- [Radio Sommières](#)
- [La Moba](#)
- [Le Pois Chiche masqué](#)
- [Da Storm](#)
- [Les agités du Local](#)
- [Musight Club](#)
- [Demain dès l'Aube](#)



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76